

L'installation en France au fil des décennies : la situation a-t-elle évolué ?¹

Anne Gosselin, Annabel Desgrées du Loû, Eva Lelièvre

Bien souvent, les chiffres qui circulent pour décrire la situation sociale des immigrés subsahariens en France dépeignent des conditions de vie matérielle dégradées. En 2011, selon les données du recensement, 42 % des ménages subsahariens vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 11 % dans la population non immigrée (Insee, 2012a). Cependant, ces chiffres qui constituent une photographie, à un moment donné, de l'ensemble des personnes venues d'Afrique et vivant en France, ne disent rien de la façon dont évoluent les situations à partir de l'arrivée dans le pays. Renvoient-ils essentiellement aux difficultés rencontrées par les personnes qui viennent d'arriver en France, ou bien ces difficultés sont-elles partagées par l'ensemble de la population originaire d'Afrique subsaharienne, y compris les personnes arrivées longtemps auparavant ? L'enquête Parcours, qui a collecté des informations sur la situation année après année après l'arrivée en France permet, au-delà des « instantanés » que donnent à voir les chiffres habituels, de retracer comment ont évolué les situations à partir de l'arrivée en France. C'est ainsi, *a posteriori*, le processus d'installation en France que nous pouvons retranscrire, et la façon dont il a évolué depuis les années 1970.

En effet, au cours des quarante dernières années, les conditions de vie et d'accueil des étrangers ont changé, du fait des conditions socioéconomiques,

¹ Les résultats présentés dans ce chapitre font l'objet d'un bulletin *Populations et Sociétés* (n° 433) et d'un Working Paper du Ceped (www.ceped.org/wp)

ENCADRÉ 1. Histoire récente des politiques migratoires en France

Au XIX^e siècle, la Révolution industrielle, les bouleversements politiques en Europe et le développement des empires coloniaux ont été autant de facteurs de migrations vers la France, migrations qui sont donc depuis longtemps un élément essentiel de la composition démographique du pays. Dans l'histoire récente, le pays a connu essentiellement deux phases : une phase favorable à l'immigration dans un pays en pleine reconstruction après la Seconde Guerre mondiale suivie d'une période de croissance et d'industrialisation, puis une phase de construction d'un consensus sur la maîtrise des flux migratoires (Blum Le Coat et Eberhard, 2014).

1. Des ordonnances de 1945 à la suspension de l'immigration de travailleurs en 1974

La Seconde Guerre mondiale a été marquée par de grands mouvements de population : afflux de réfugiés politiques espagnols en France en 1939 fuyant le régime de Franco, envoi par le régime de Vichy des travailleurs étrangers en Allemagne pour le Service du travail obligatoire, loi de dénaturalisation des Juifs en juillet 1940, etc.

Au lendemain de la guerre, la France est dans une situation de reconstruction et de déficit de main-d'œuvre. Deux ordonnances sont prises pour définir les conditions d'accès à la nationalité française (19 octobre 1945) et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (2 novembre 1945). Des accords bilatéraux sont signés avec des pays proches (Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie...) pour faire venir des travailleurs. Malgré la création de l'ONI (Office national d'immigration) en 1946 et la volonté de contrôle de la part des autorités, la maîtrise des courants migratoires échappe progressivement aux autorités publiques. En juillet 1968, une circulaire du ministère des Affaires sociales interdit pour la première fois après guerre la régularisation des situations de travailleurs étrangers entrés sans titre valable sur le territoire. Cette mesure est renforcée par les circulaires dites « Marcellin-Fontanet » en 1972 qui interdisent les régularisations de personnes entrées en France sans contrat de travail. Dans un contexte de crise économique suite au choc pétrolier de 1973, par décision du Conseil des ministres le 3 juillet 1974, l'immigration de travailleurs est suspendue. En 1976, un décret pose les conditions dans lesquelles le regroupement de la famille des étrangers est permis.

2. La construction d'un consensus politique sur la maîtrise des flux migratoires (des années 1980 aux années 2000)

Depuis les années 1980, l'immigration a été constituée comme « problème social » dans le discours politique et la maîtrise des flux migratoires affichée comme priorité par les gouvernements successifs. Toutefois, deux grandes

opérations de régularisation ont eu lieu sous des gouvernements socialistes : l'une en 1981-1983 (132 000 personnes) et l'autre en 1997-1998 (76 500 personnes).

Au fil des alternances politiques, les conditions d'accès aux titres de séjour se sont globalement durcies. La première loi Pasqua (9 septembre 1986) rend au préfet le droit de prononcer la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière et restreint l'accès à la carte de résident de plein droit. La deuxième loi Pasqua en août 1993 resserre les conditions du regroupement familial, notamment en instaurant des conditions de ressources et en interdisant le regroupement familial aux personnes qui auraient connu une situation d'irrégularité en France ou qui constituerait un trouble à l'ordre public. Les lois de 2006 et 2007 marquent le début d'un nouveau durcissement des conditions d'accès au séjour pour les migrants familiaux (conditions de ressources et de logement, appréciées de manière discrétionnaire par le préfet, octroi d'un visa long séjour pour le rejoignant conditionné à son degré de connaissance de la langue et des valeurs de la République) et la volonté de favoriser une migration de travail pour les migrants qualifiés, ou encore dans des métiers connaissant des difficultés de recrutement (dits « en tension »). La mise en place du « Contrat d'accueil et d'intégration » à partir de 2006 (aujourd'hui « Contrat d'intégration républicaine ») conditionne le renouvellement des cartes temporaires et l'accès à la carte de résident à l'« intégration républicaine », appréciée notamment au regard de la connaissance de la langue française (Beauchemin, Borrel et Régnard, 2015). L'autre versant de la maîtrise des flux migratoires est la mise en place de la répression de l'immigration irrégulière. Les centres de rétention administrative (CRA) sont mis en place par la loi Bonnet dès 1980. En 2003, le ministère de l'Intérieur fixe à chaque préfet des objectifs annuels d'éloignement des étrangers en situation irrégulière. Parallèlement, les moyens alloués à l'identification, l'interpellation, le placement en rétention des étrangers vont augmenter : de 44 500 interpellations en 2004 on passe à 60 000 en 2011. L'ensemble de ces mesures se déploie aussi en accord avec la politique menée au niveau de l'Union européenne, puisque le traité d'Amsterdam en 1997 prévoit la gestion commune des questions d'immigration et d'asile. En 2003, la directive sur le regroupement familial durcit les conditions du regroupement familial en Europe et, en 2008, le Parlement européen vote la directive « du retour » pour encourager les retours volontaires ou contraints.

mais aussi d'évolutions marquées en matière de politique migratoire de la France (cf. encadré 1).

Dans les années les plus récentes en particulier, les conditions du regroupement familial se sont durcies dans le cadre de la directive européenne « EU Family Reunification » (Block et Bonjour, 2013) : en 2006, de nouvelles conditions pour le regroupement familial apparaissent : écart d'âge maximum entre les conjoints, ancienneté de l'immigration et

ENCADRÉ 2. Qu'est-ce que l'installation ?

L'installation est ici considérée de manière globale et définie comme le processus d'accès à trois ressources que sont le logement, les papiers et l'emploi.

Les quatre indicateurs suivants sont donc utilisés pour mesurer l'installation :

Le temps mis pour accéder à un premier logement personnel

Un logement où l'on ne dépend pas de la volonté d'un tiers (hébergement) ou des aléas des hébergements d'urgence (hébergement associatif, changements fréquents de logement), quel que soit le statut d'occupation (propriétaire, locataire, etc.). Le logement en foyer est considéré comme un logement personnel puisqu'il constitue historiquement un mode de logement, pour les travailleurs immigrés du Maghreb et aujourd'hui pour les immigrés subsahariens (Bernardot, 2008).

Le temps mis pour accéder au premier titre de séjour d'au moins un an (ou carte de séjour temporaire)

Un titre de séjour qui non seulement lève le risque d'être interpellé lors d'un contrôle, mais qui le plus souvent donne aussi aux personnes le droit de travailler (contrairement à certaines autorisations de séjour plus courtes).

Le temps mis pour exercer un premier emploi déclaré ou non qui permet d'être indépendant financièrement

L'enquête a permis de recueillir l'ensemble des activités professionnelles, qu'elles soient formelles ou non, ainsi que l'ensemble des périodes dites « de petits boulots », pendant lesquelles les individus déclaraient avoir changé fréquemment de travail durant l'année. Dans cet indicateur d'accès à l'activité, toutes les activités sont donc prises en compte (formelle ou informelle, « petit boulot » ou emploi stable), du moment qu'elles permettent à la personne d'être indépendante financièrement.

Enfin, nous mesurons le temps nécessaire pour obtenir ces trois éléments d'installation (*indicateur combiné d'installation*).

conditions de logement. En 2007, la loi dite « Hortefeux » prévoit que la personne qui réside déjà en France puisse justifier de 100 % à 120 % du salaire minimum et instaure l'obligation pour la personne qui rejoint sa famille de passer un test portant sur la maîtrise de la langue française et sur sa connaissance des valeurs républicaines.

Parallèlement, la crise économique de 2008 a pu modifier le contexte dans lequel se déroule l'installation des immigrés, car ils sont les plus touchés par le chômage (en 2011, le taux de chômage était de 18 % pour les actifs immigrés d'Afrique subsaharienne et de 7 % en population non immigrée [Insee, 2012b]).

Dans ce contexte, combien de temps a-t-il fallu pour s'installer ? Est-ce que cela dépend du niveau d'éducation, des circonstances de l'arrivée ?

Est-ce plus difficile dans les années récentes qu'auparavant ? Et que dire des différences entre hommes et femmes ?

Nous nous attacherons dans ce chapitre à décrire le processus d'installation, c'est-à-dire l'accès au logement, au titre de séjour et à l'emploi (cf. encadré 2) et à mieux en comprendre les mécanismes. Comme nous nous intéressons à l'installation, nous ne retenons que le groupe de référence pour donner des chiffres représentatifs de l'ensemble des immigrés subsahariens qui vivent en Île-de-France et qui consultent dans les différents types de centres de santé. De plus, nous ne retenons que les personnes qui avaient au moins 18 ans au moment de leur migration afin d'exclure la plupart des migrations décidées par les parents.

L'installation est un processus de plus en plus lent

Des profils hétérogènes à l'arrivée

À leur arrivée, les personnes interrogées dans l'enquête présentent des profils très hétérogènes (tableau 1). Elles sont pour moitié arrivées après 27 ans pour les hommes et 26 ans pour les hommes et les femmes, ce qui signifie que l'installation a lieu à l'âge adulte et que, dès leur arrivée, la plupart des personnes doivent être indépendantes, trouver un logement et du travail. Plus de la moitié des enquêtés sont nés dans un pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui correspond à ce que l'on sait des flux d'immigration africaine vers la France. Les immigrés les plus anciens sont arrivés en 1972 et les plus récents en 2011 : ainsi, la moitié des personnes sont arrivées il y a plus de quatorze ans (pour les deux sexes). La population de l'enquête permet donc de décrire des flux d'immigration divers, qui se sont déroulés à des époques et dans des contextes de départ et d'arrivée très différents.

En effet, l'immigration subsaharienne trouve son origine dans des pays aux contextes variés. D'un côté, l'émigration des pays du Sahel constitue plutôt un flux de migration de travailleurs, tandis que celle des pays d'Afrique centrale et du golfe de Guinée est largement une migration d'exil et d'asile. Ainsi, les niveaux d'études observés dans la population d'enquête sont très variables, avec une part non négligeable des personnes qui avaient un niveau d'études faible à leur arrivée (34 % des hommes, 23 % des femmes), mais aussi des personnes arrivées avec un niveau d'études supérieur (24 % des hommes, 16 % des femmes).

Près de la moitié des femmes sont venues pour rejoindre leur famille (46 %), pour la plupart dans le cadre du regroupement familial, alors que la raison « tenter sa chance, trouver du travail » est plus fréquente chez

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques à l'arrivée en France des personnes arrivées à 18 ans et plus, par sexe

	Hommes	Femmes	p
	N = 247	N = 266	
Âge			
18-34 ans	17 %	25 %	n.s.
35-44 ans	30 %	23 %	
45-60 ans	54 %	53 %	
Médiane (25 %-75 %)	46 (37 ; 52)	45 (35 ; 52)	
Âge à l'arrivée (années)			
Médiane (25 %-75 %)	27 (23 ; 32)	26 (22 ; 32)	
Région de naissance			
Afrique de l'Ouest	67 %	52 %	*
Afrique centrale	30 %	43 %	
Afrique de l'Est et du Sud	3 %	5 %	
Période d'arrivée			
1972-1995	41 %	38 %	n.s.
1996-2004	33 %	37 %	
2005-2011	26 %	25 %	
Statut conjugal à l'arrivée			
Célibataire	56 %	34 %	***
En couple en France	25 %	59 %	
En couple avec un partenaire à l'étranger	19 %	8 %	
Raisons de la migration en France			
Tenter sa chance/travail	45 %	23 %	***
Raisons familiales	12 %	46 %	
Menacé.e dans son pays	22 %	16 %	
Études	19 %	13 %	
Raisons de santé	1 %	3 %	
Niveau d'études à l'arrivée			
Aucun/primaire	34 %	23 %	***
Secondaire	42 %	61 %	
Supérieur	24 %	16 %	
Situation de logement à l'arrivée			
Logement personnel	19 %	41 %	***
Hébergé.e	45 %	44 %	
Structures collectives	2 %	1 %	
Foyer	11 %	2 %	
Instabilité résidentielle	22 %	12 %	

	Hommes	Femmes	p
	N = 247	N = 266	
Situation administrative à l'arrivée			
Nationalité française	2 %	2 %	n.s.
Titre de séjour de 1 an et plus	19 %	25 %	
Autorisations provisoires de séjour	33 %	40 %	
Pas de titre de séjour	46 %	34 %	
Situation d'activité à l'arrivée			
Inactivité	26 %	50 %	***
Études	15 %	18 %	
Activité	59 %	32 %	

Champ : individus du groupe de référence âgés de 18 ans ou plus au moment de l'arrivée en France.

Note : la situation administrative à l'arrivée ne concerne pas le document avec lequel la personne a voyagé, mais le titre de séjour avec lequel la personne a passé la majeure partie de sa première année en France.

Lecture : parmi les hommes interrogés dans le groupe de référence, 67 % venaient d'Afrique de l'Ouest.

Légende : significativité à n.s. : non significatif, * : 5 %, ** : 1 %, *** : 0,1 % ; (25 %-75 %) : intervalle interquartile.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

les hommes (45 %). Près de 59 % des femmes sont en couple en France l'année de leur arrivée. Une part non négligeable des personnes interrogées dans l'enquête sont venues pour faire des études (13 % des femmes et 19 % des hommes) et les personnes venues pour raisons de santé sont très peu nombreuses (3 % des femmes et 1 % des hommes).

Malgré la diversité des raisons de la migration et des niveaux d'éducation, les expériences de précarité au moment de l'arrivée sont fréquentes : 22 % des hommes et 12 % des femmes sont sans logement stable, et près de la moitié sont hébergés par de la famille ou des amis pendant l'année de l'arrivée en France (tableau 1).

En partie en raison des logiques différencierées de venue en France, cette situation à l'arrivée diffère selon le sexe : le logement personnel étant une condition pour faire venir sa famille en France, près de 41 % des femmes ont un logement personnel l'année de leur arrivée contre seulement 19 % des hommes. Un homme sur dix est en foyer l'année de l'arrivée contre seulement 2 % des femmes.

De plus, la précarité administrative est très élevée lors de cette première année : 46 % des hommes et 34 % des femmes n'avaient pas encore de titre de séjour l'année de leur arrivée en France, et un peu plus d'un tiers n'avait que des autorisations provisoires de séjour. Ces chiffres relativement

élevés pourraient s'expliquer par le fait que l'enquête Parcours, contrairement à d'autres enquêtes, a permis d'interroger des personnes en situation irrégulière. Par ailleurs, d'autres études ont montré que le passage par la situation irrégulière était fréquent, même parmi des personnes entrées régulièrement sur le territoire (Beauchemin et Lessault, 2014). Enfin, la proportion de personnes sans emploi l'année de l'arrivée est élevée : 26 % des hommes et 50 % des femmes.

Ces chiffres élevés de précarité soulignent la situation d'insécurité que traversent les immigrés d'Afrique subsaharienne l'année de leur arrivée, et ce malgré des profils très hétérogènes. Mais cette situation se prolonge-t-elle dans le temps ?

*Une longue période de précarité comme lot commun,
mais des différences marquées entre hommes et femmes*

Le processus d'installation complet (qui correspond ici à l'accès aux trois ressources que sont le logement personnel, le titre de séjour d'au moins un an et l'emploi) prend sept ans pour les hommes et six ans pour les femmes en médiane (figure 1).

Ainsi, malgré le fait que les indicateurs choisis relèvent des besoins élémentaires, le processus d'installation global est très long. Au bout de douze ans, un quart des hommes n'a toujours pas obtenu ces trois éléments d'installation (onze ans pour les femmes). Les immigrés subsahariens traversent donc une longue période de précarité en France après leur arrivée.

Selon le sexe, l'accès à chacune des trois ressources se fait à des vitesses différentes.

Pour la moitié des femmes d'Afrique subsaharienne, il a fallu attendre la seconde année en France pour accéder à un logement personnel, et pour les hommes la troisième année. Les femmes ont plus rapidement un logement personnel car elles émigrent plus souvent pour rejoindre un membre de la famille.

Cet accès globalement difficile au logement personnel est à mettre en perspective avec la crise structurelle du marché du logement en Île-de-France. Selon un récent rapport, au moins 950 000 personnes vivent en situation de mal-logement en Île-de-France, en raison du coût élevé, voire exorbitant, du logement, de la rareté de l'offre de logements accessibles, de l'insuffisance de l'offre d'hébergement, ou encore des discriminations dans l'accès au logement (Fondation Abbé Pierre, 2015). Les résultats de différentes enquêtes montrent que la population sans logement en général est majoritairement d'origine étrangère (Guyavarch et Méner, 2014) et, parmi les familles à la rue, cette proportion est encore plus importante.

Dans l'enquête ENFAMS menée auprès de familles et enfants sans domicile, toujours en Île-de-France, plus de neuf parents sans domicile sur dix sont nés à l'étranger, et environ un tiers en Afrique subsaharienne (Observatoire du Samu social de Paris, 2014).

Dans cette situation de crise du logement, 24 % des hommes interrogés dans Parcours qui obtiennent un logement personnel passent par une chambre dans un foyer de travailleurs, contre 7 % chez les femmes. Chez les hommes survit ainsi un modèle mis en place dès les années 1960, celui du travailleur venu seul en France et logé dans les foyers de type Sonacotra (Bernardot, 2008). La durée de séjour dans un foyer est également différente entre hommes et femmes : sept ans pour les hommes en médiane et deux ans pour les femmes. Ainsi, pour les hommes immigrés, les foyers représentent un mode de logement fréquent, beaucoup plus rare et temporaire chez les femmes.

À noter que l'accès à un logement personnel ne dit rien de la nature du logement ni de son état ; il existe d'importants problèmes d'insalubrité et de suroccupation des logements en Île-de-France (Fondation Abbé Pierre, 2015). Ainsi l'accès à un logement personnel est un élément basique d'installation, mais ne signifie pas l'accès à un logement décent.

La différence entre hommes et femmes existe également dans l'accès au titre de séjour stable : pour la moitié des personnes, l'accès au titre de séjour d'au moins un an ne se fait pas avant la troisième année pour les femmes et la quatrième année pour les hommes, écart qui s'explique toujours par la plus grande proportion de femmes venues dans le cadre du regroupement familial. Ces chiffres traduisent un processus de régularisation qui dure plusieurs années. Dans un contexte politique de limitation de l'immigration qui est celui de la France, des travaux précédents ont montré que, malgré une entrée le plus souvent régulière sur le territoire français, l'accès à un titre de séjour était difficile pour les immigrés. Les étrangers se retrouvent fréquemment sans titre de séjour, l'irrégularité du séjour étant ainsi « fabriquée légalement » par les politiques d'immigration (Vickstrom, 2014). D'autre part, les restrictions croissantes observées dans la délivrance du statut de réfugié affectent en particulier les Africains qui viennent de régions dans lesquelles de nombreux conflits ont eu lieu ces dernières décennies (Beauchemin et Lessault, 2014), en lien avec plusieurs crises politiques qui ont eu lieu depuis le milieu des années 1990, dont notamment le génocide au Rwanda (1994), les guerres au Congo (1996-1999, puis 1998-2003), la guerre en Côte d'Ivoire (2002-2007) puis la crise politique dans ce pays (2010-2011), la guerre en Centrafrique (2004-2007), etc.

En ce qui concerne la sphère professionnelle, ce sont les hommes cette fois-ci qui accèdent plus rapidement que les femmes à un emploi ou un

« petit boulot » qui leur permet d'être indépendants financièrement. Dès la deuxième année après l'arrivée, la moitié des hommes ont un emploi. Pour les femmes, cet accès est plus long (au cours de la quatrième année en médiane) ; cependant il est possible qu'une partie d'entre elles, venues dans le cadre du regroupement familial, puissent compter sur le revenu de leurs conjoints à leur arrivée en France.

Les difficultés d'accès à l'emploi peuvent s'expliquer principalement de deux manières et, tout d'abord, par les restrictions légales qui existent en France envers l'emploi des personnes immigrées. En effet, les détenteurs d'une carte « vie privée, vie familiale » peuvent travailler. Ceux qui demandent un titre de séjour pour des raisons professionnelles sont soumis au contrôle de l'opposabilité de la situation d'emploi : l'administration peut refuser l'autorisation de travailler à un étranger qui demande une autorisation de travail en tant que salarié en France si elle estime que le niveau de chômage est trop important, en se basant sur des données statistiques sur la profession et la zone géographique considérées, ainsi que sur les recherches déjà accomplies par l'employeur pour recruter un candidat déjà présent sur le marché du travail² (Jolly, Lainé et Breem, 2012).

D'autre part, les immigrés font face sur le marché de l'emploi à des phénomènes de discrimination à l'embauche dans un contexte de taux de chômage élevé. Une étude récente menée en Île-de-France montre l'existence de discriminations à l'embauche selon le genre et l'origine envers des personnes ayant toutes pourtant la nationalité française (Petit *et al.*, 2013).

Malgré ces obstacles, on constate chez les hommes une entrée sur le marché du travail relativement rapide. Une part importante accède cependant à l'emploi par le biais de « petits boulot » : 35 % des hommes contre 20 % des femmes. Cette période de petits boulot dure trois et quatre ans, pour les hommes et les femmes respectivement (médiane). Ainsi, s'il est vrai que les hommes accèdent rapidement à l'emploi, pour près d'un tiers d'entre eux c'est par la voie d'un travail très précaire, qui peut s'installer dans le temps puisque cela dure plus de quatre ans pour la moitié d'entre eux.

Une fois les éléments d'installation obtenus, il est relativement peu fréquent que les immigrés les perdent : 16 % des hommes et 11 % des femmes perdent leur premier logement personnel, 3 % des hommes et 2 % des femmes perdent leur premier titre de séjour d'au moins un an et enfin 7 % des hommes et 19 % des femmes perdent leur première activité génératrice d'autonomie. La précarité est donc concentrée dans les premières années en France. Bien que l'installation prenne du temps, les personnes connaissent peu de retours en arrière.

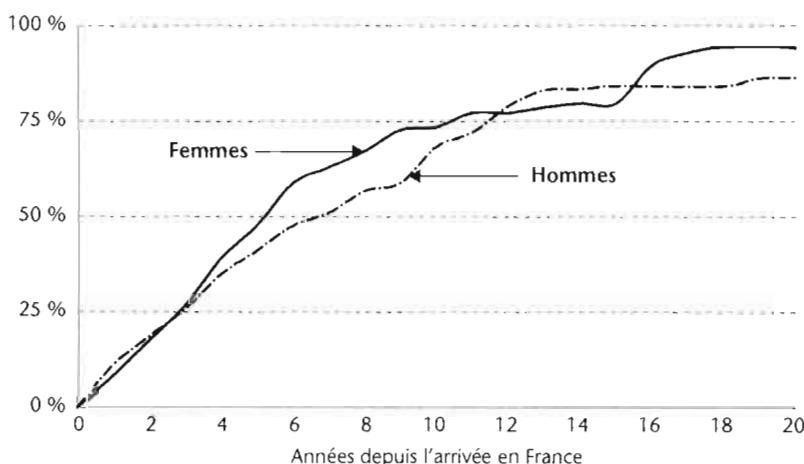
² Article R5221-20 du Code du travail.

Qu'est-ce qu'une médiane ?

Selon l'Insee, si on ordonne une distribution de salaires, de revenus,... la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

« *La médiane d'accès au logement des hommes est de 3 ans* » signifie donc : au bout de la troisième année, la moitié des hommes a obtenu un logement, et l'autre moitié ne l'a toujours pas obtenu.

FIGURE 1. Accès aux trois éléments d'installation, selon le nombre d'années passées en France, par sexe



	Hommes	Femmes	P
Médiane (25-75 %)	7 (3,12)	6 (3,11)	n.s.

Champ : hommes et femmes du groupe de référence âgés de 18 ans et plus au moment de la migration et qui ne sont pas étudiants à l'arrivée.

Note : les résultats ont été obtenus à l'aide de l'estimateur de Kaplan-Meier, p-value du test de log-rank pondéré entre les sexes, et l'analyse sur l'accès aux trois éléments d'installation a été réalisée sur un sous-échantillon après exclusion des étudiants, N = 418. *Lecture* : les médianes représentent le rang de l'année de séjour en France. Au cours de la première année en France, 11 % des hommes et 8 % des femmes ont obtenu les trois éléments d'installation.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

Si ces chiffres globaux montrent bien que l'arrivée est synonyme de précarité pendant plusieurs années, on peut cependant se demander s'ils ne recouvrent pas en fait des profils très différents. Pour mieux comprendre les facteurs qui sont associés au rythme de l'installation, nous avons étudié

l'effet de caractéristiques individuelles sur la probabilité de s'installer, « toutes choses égales par ailleurs ».

Les résultats montrent que la précarité est un lot partagé par beaucoup : que les personnes interrogées dans l'enquête soient venues ou non dans le cadre du regroupement familial, quels que soient leur âge à l'arrivée, leur région de naissance, leur statut conjugal à l'arrivée, la durée de l'installation ne varie pas. Pour les femmes, le fait d'être venue « tenter sa chance » reste associé à une installation plus rapide (au sens un logement, une activité et un titre de séjour) : ces femmes s'installent plus vite que celles venues pour rejoindre de la famille parce qu'elles cherchent plus rapidement un emploi. Pour les hommes, le fait d'avoir un niveau d'éducation supérieur accélère le rythme de l'installation. Ainsi, malgré la diversité des profils, les immigrés subsahariens interrogés dans l'enquête ont tous une probabilité importante de traverser une longue période de précarité et peu de caractéristiques individuelles apparaissent comme protectrices.

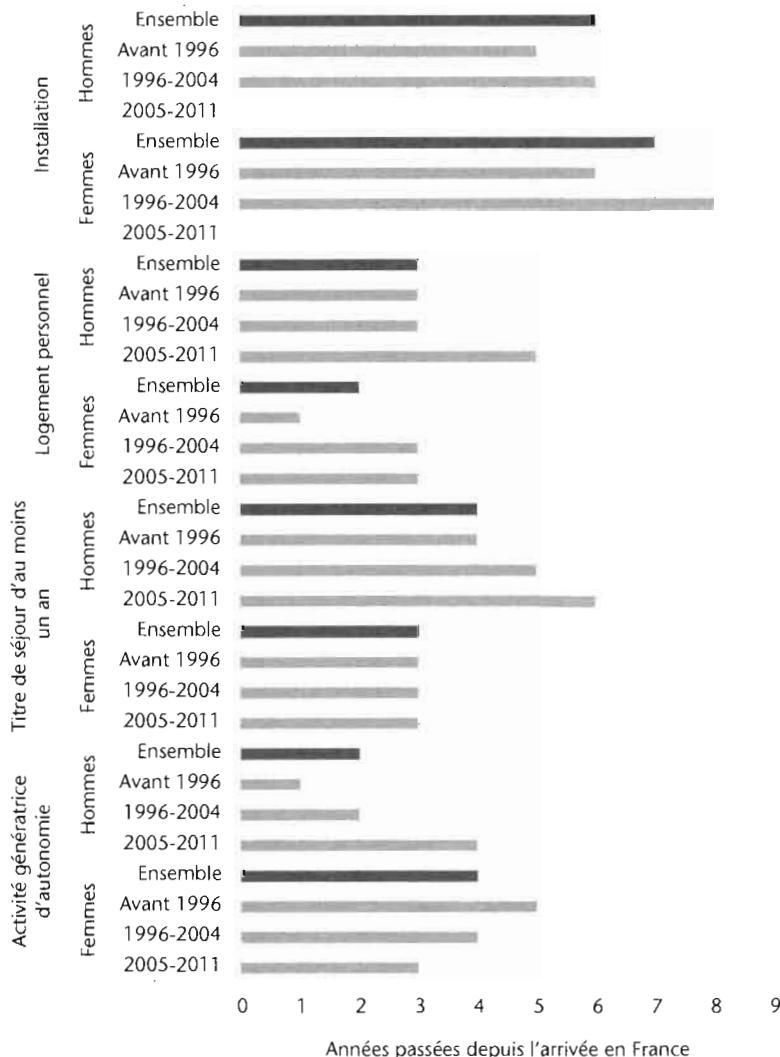
La précarité qu'ils et elles traversent s'explique donc bien plus par le contexte dans lequel se déroule leur arrivée que par leurs profils individuels.

Une installation plus difficile ces dernières années

L'installation a-t-elle toujours été si difficile ? Lorsque l'on regarde les médianes d'installation par période d'arrivée, on fait le constat d'un allongement de la durée d'installation dans les années récentes (figure 2). La période d'arrivée est considérée en trois classes (avant 1996, 1996-2004, 2005-2013) dont les césures (1996 et 2004) correspondent à des vagues de durcissement des politiques migratoires (lois Pasqua à partir de 1993, « EU Family Reunification Directive » en 2003, appliquée à partir de 2005-2006 en France). Ainsi, pour la période 2005-2011, les médianes globales ne sont pas encore disponibles car la moitié des personnes n'a toujours pas accédé aux trois ressources (logement personnel, titre de séjour d'au moins un an, activité qui permet d'être indépendant financièrement). En revanche, on voit qu'il y a un ralentissement de l'accès pour chaque dimension chez les hommes : depuis 2005, cela prend cinq ans en moyenne pour avoir un logement personnel (contre quatre ans avant 1996), six ans pour avoir un premier titre de séjour d'au moins un an (contre trois ans avant 1996) et enfin quatre ans pour avoir une activité génératrice d'autonomie (contre un an avant 1996).

Chez les femmes, l'évolution est assez différente. En effet, si l'accès au logement est plus long dans la période récente (trois ans contre un an avant 1996), l'accès à l'activité est, lui, plus rapide (trois ans contre cinq ans avant 1996) et l'accès au premier titre de séjour d'au moins un an

FIGURE 2. Les médianes d'installation en nombre d'années passées en France, selon la période d'arrivée des immigrés, par sexe



Champ : personnes du groupe de référence arrivées à 18 ans et plus.

Note : les résultats ont été obtenus à l'aide de l'estimateur de Kaplan-Meier et l'analyse sur l'accès aux trois éléments d'installation a été réalisée sur un sous-échantillon pour exclure les étudiants, N = 418. La médiane sur les trois éléments d'installation ne peut être calculée pour la dernière période car la moitié des immigrés arrivés entre 2005 et 2011 n'a pas encore eu accès aux trois éléments d'installation.

Lecture : parmi les hommes arrivés entre 2005 et 2011, la moitié a eu accès à un titre de séjour d'au moins un an durant la sixième année en France.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

reste inchangé (médiane trois ans). Cet accès plus rapide à l'activité des femmes par rapport à leurs aînées en migration reflète la part de plus en plus importante de femmes venues de manière autonome et non plus dans le cadre du regroupement familial.

***Hommes et femmes :
de modes d'installation différenciés
à une convergence des profils ?***

Des schémas d'installation différenciés

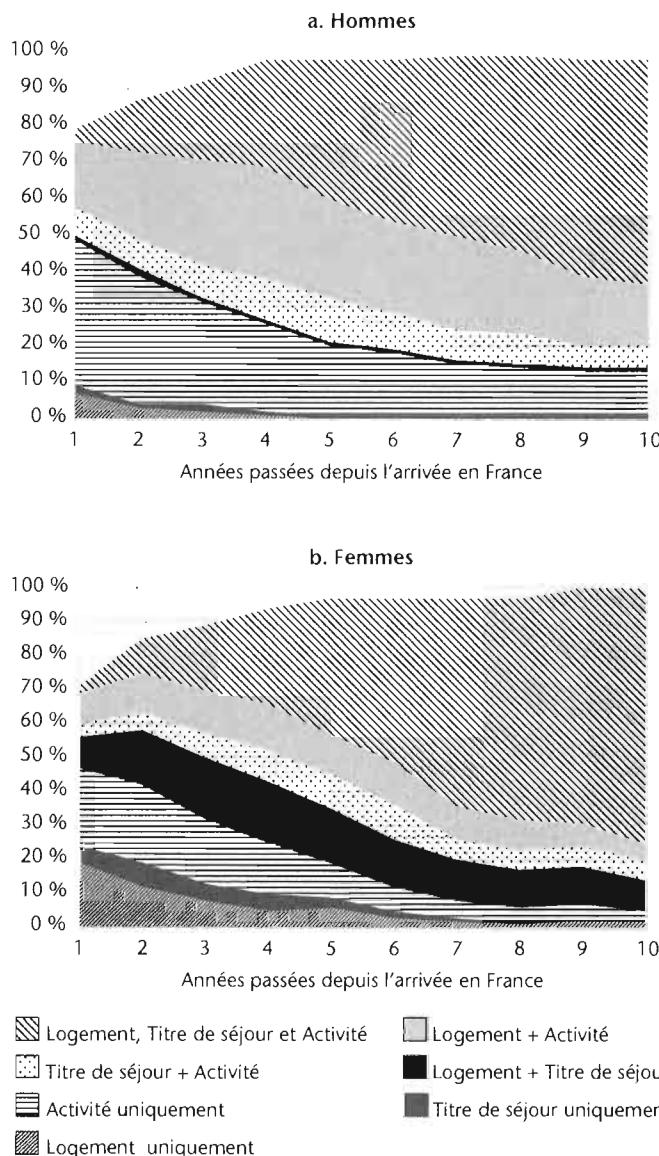
Bien que le processus d'installation dans son ensemble dure à peu près le même nombre d'années pour les hommes et pour les femmes (six ans pour les femmes et sept ans pour les hommes en médiane), le détail de l'accès aux trois ressources montre que la séquence d'installation diffère quelque peu puisque les femmes semblent avoir d'abord accès au logement personnel alors que chez les hommes c'est l'accès à l'emploi qui vient en premier.

La figure 3 montre, durant les dix premières années en France, la part des hommes et des femmes qui se trouvent dans les différentes situations (accès à un, deux ou trois éléments d'installation). Les différences entre hommes et femmes sont manifestes. Une part importante d'hommes entame le processus d'installation par une longue période au cours de laquelle ils travaillent et sont financièrement indépendants, mais n'ont ni logement personnel ni titre de séjour d'au moins un an, ce qui confirme l'idée qu'en France une main-d'œuvre en situation irrégulière est employée dans certains secteurs de l'économie (Terray, 1999), phénomène qu'ont rendu visible les différents mouvements de travailleurs sans papiers en France dans les années 2000. Ces personnes peuvent rester longtemps avec seulement une activité, ou bien une activité et un logement, sans avoir de papiers en règle.

Vers une convergence des profils ? L'évolution des profils des immigrés et des immigrées au cours du temps

Cette situation est moins fréquente chez les femmes, mais elle existe cependant. Ces chronogrammes montrent en effet la diversité des trajectoires d'installation, chez les femmes en particulier. Certaines ont au départ seulement un logement, ce qui pourrait correspondre aux femmes venues dans le cadre du regroupement familial. Cependant, une proportion

FIGURE 3. Proportion d'immigrés qui ont obtenu un, deux ou trois éléments d'installation selon le nombre d'années passées en France, par sexe



Champ : personnes du groupe de référence arrivées à 18 ans et à l'exception des étudiants N = 418.

Lecture : parmi les hommes (graphique du haut), lors de la première année en France, environ 10 % avaient un titre de séjour d'au moins un an et un emploi.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

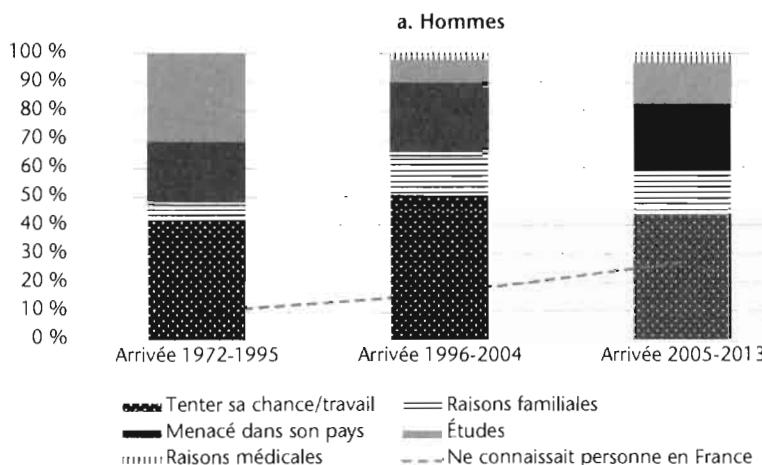
équivalente entame son processus d'installation en France avec une activité qui leur donne une autonomie financière, comme la majorité des hommes, et cela pourrait correspondre à une migration de travail. Au total, une grande majorité des femmes ont une activité qui leur permet d'être indépendantes financièrement après la septième année, quelle que soit leur raison de migration en France. Ainsi, s'il semble que la séquence d'installation « classique » chez les hommes soit de commencer par le travail, les trajectoires semblent plus diverses chez les femmes.

Si le contexte en France a changé au cours du temps, il en est de même pour les flux d'immigration vers la France. La comparaison des profils des immigrés selon la période d'arrivée permet de saisir cette dynamique (figure 4).

Chez les hommes, le profil des personnes qui arrivent en France évolue dans les années 2000 : la proportion d'hommes venant faire des études diminue globalement, tandis qu'augmente la proportion de ceux qui rejoignent leur famille. De plus, chez les hommes venus dans les années 2000, on ne compte que 19 % de personnes ayant atteint un niveau d'études supérieur, alors qu'ils représentent 32 % de ceux arrivés avant 1996. Chez les femmes, la tendance est inverse, avec une augmentation de la part des femmes venues pour faire des études et une diminution de la part de celles venues pour rejoindre leur famille (figure 4). Cela confirme les résultats d'études précédentes qui ont pointé les changements à l'œuvre dans la motivation des migrations de femmes subsahariennes. Les résultats de l'enquête Trajectoires et Origines ont en particulier montré l'augmentation de la proportion de migrantes qui arrivent célibataires ou « pionnières », c'est-à-dire en laissant un conjoint au pays, et la convergence progressive des profils migratoires masculins et féminins, notamment parmi les Subsahariens (Beauchemin, Borrel et Régnard, 2015).

Notre étude étant rétrospective, nous ne pouvons décrire les raisons de la migration que chez les personnes qui sont restées en France jusqu'à l'enquête. Nos observations ne tiennent donc pas compte de ceux qui sont repartis, et il est possible par exemple que les moins instruits aient eu plus de mal à s'installer en France et soient plus souvent retournés dans leur pays d'origine, ce qui conduirait à surestimer la part des hommes instruits dans les arrivées les plus anciennes. Cependant, si ce « biais de sélection » existe, il touche de façon similaire les hommes et les femmes, et ne remet donc pas en cause ce constat global d'une convergence progressive des profils des hommes et des femmes immigrés d'Afrique subsaharienne, du fait de l'augmentation de la part d'hommes venus pour rejoindre leur famille et de la baisse de la part de femmes venues pour ces mêmes raisons dans la dernière décennie.

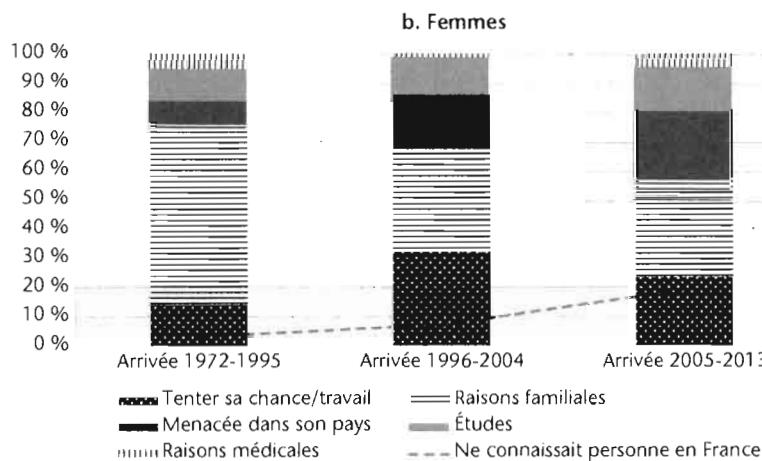
FIGURE 4. Évolution des raisons de la migration et du réseau à l'arrivée en France depuis 1972 jusqu'à nos jours, par sexe



Champ : hommes du groupe de référence âgés de 18 ans ou plus au moment de l'arrivée en France.

Lecture : parmi les hommes interrogés dans le groupe de référence arrivés avant 1996, 41 % avaient un niveau d'études secondaire.

Source : enquête ANRS-Parcours 2012-2013.



Champ : femmes du groupe de référence âgées de 18 ans ou plus au moment de l'arrivée en France.

Lecture : parmi les femmes interrogées dans le groupe de référence arrivées avant 1996, 18 % avaient un niveau d'études secondaire.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

S'installer en France

Il faut souligner cependant une tendance nouvelle, particulièrement forte depuis les années 2000 : l'augmentation importante de la proportion de femmes venues en France parce qu'elles ont fui leur pays (figure 4). Elles représentent 8 % de celles arrivées avant 1996 et presque un quart des femmes (23 %) arrivées après 2005. L'évolution est nette, et peut être mise en regard de l'augmentation de la part de femmes qui déclarent ne connaître personne en France à leur arrivée (19 % pour la période 2005-2013). Ainsi, les femmes arrivées récemment en France se trouvent dans des conditions plus difficiles.

Les étudiants, une voie d'installation particulière

Les personnes interrogées dans l'enquête Parcours ayant effectivement suivi des études supérieures en France, c'est-à-dire les personnes pour qui la première activité est une année d'études, au-delà de la raison de migration exprimée, comptent pour 16 % des hommes et 24 % des femmes.

Pour la moitié, les études ont duré au moins quatre ans après l'arrivée en France, et les hommes comme les femmes ont eu accès à une activité génératrice d'autonomie au bout de la cinquième année en France. Si l'insertion sur le marché de l'emploi après les études semble bonne, il faut cependant signaler que le fait de ne pas avoir d'activité génératrice de revenus pendant ces études peut aussi être synonyme de précarité.

Parallèlement, les étudiants ont un accès plus rapide au logement que les autres immigrés (au cours de la deuxième année pour les hommes et de la première pour les femmes), peut-être en raison d'un accès aux logements étudiants. L'accès au titre de séjour d'au moins un an est également très rapide (première année pour les deux sexes), et correspond au titre de séjour étudiant. Autre donnée remarquable : les médianes d'accès aux différentes ressources sont quasi identiques pour les hommes et les femmes. Ainsi, les études supérieures constituent une voie d'installation plus rapide en France, pour les hommes comme pour les femmes.

Conclusion

Les pays d'origine, les conditions du départ avec un poids croissant des conflits, les mutations économiques et sociologiques en Afrique subsaharienne transforment les profils des hommes et des femmes qui immigrent en France. Comme les hommes, les femmes immigrent de plus en plus pour travailler et changer de vie, avec une dotation scolaire plus forte. Les immigrés arrivent dans un pays qui lui aussi connaît des changements et fait face à des crises durables sur le front de l'emploi et du logement. Ainsi, tandis

que les profils évoluent, les difficultés d'installation perdurent, voire s'accentuent. En effet, nos résultats montrent d'une part qu'une longue période de précarité (de six à sept ans en médiane) est le lot commun de tous les immigrés subsahariens à l'arrivée en France et que, d'autre part, cette période de précarité tend à s'allonger dans la période récente, en raison notamment d'un contexte défavorable en termes d'accès à l'emploi et au titre de séjour.

Les femmes qui arrivent d'Afrique subsaharienne depuis une dizaine d'années méritent par ailleurs une attention accrue, car elles arrivent de plus en plus souvent seules, pour fuir leur pays, ce qui les place dans une situation plus vulnérable que celles qui arrivent dans un projet familial ou professionnel.

Bibliographie

- BEAUCHEMIN C., BORREL C., RÉGNARD C., 2015, « Hommes et femmes en migration : vers un rapprochement des profils et des trajectoires », in C. BEAUCHEMIN, C. HAMEL et P. SIMON (dir.), *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Ined, Paris.
- BEAUCHEMIN C., LESSAULT D., 2014, « Les statistiques des migrations africaines : ni exode ni invasion. », *e-migrinter*, 12.
- BERNARDOT M., 2008, *Loger les immigrés. La Sonacota 1956-2006*, Éditions du Croquant, Broissieux (collection Terra).
- BLOCK L., BONJOUR S., 2013, « Fortress Europe or Europe of Rights ? The europeanisation of family migration policies in France, Germany and the Netherlands », *European Journal of Migration and Law*, 15, 2, p. 203-224.
- BLUM LE COAT J.-Y., EBERHARD M., 2014, « Législations et politiques migratoires en France », in *Les Immigrés en France*, La Documentation française, Paris (Les études).
- FONDATION ABBÉ PIERRE, 2015, « L'état du mal-logement en Île-de-France. Un éclairage régional ».
- GUYAVARCH E., MÉNER E. L., 2014, « Les familles sans domicile à Paris et en Île-de-France : une population à découvrir », *Politiques sociales et familiales*, 115, 1, p. 80-86.
- INSEE, 2012a, « Immigrés et descendants d'immigrés en France. Conditions de vie », Insee Références.
- INSEE, 2012b, « Immigrés et descendants d'immigrés en France. Situation sur le marché du travail », Insee Références.
- JOLLY C., LAINÉ F., BREEM Y., 2012, « L'emploi et les métiers des immigrés. Document de travail ».
- OBSERVATOIRE DU SAMU SOCIAL DE PARIS, 2014, « Rapport d'enquête ENFAMS. Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France ».
- PETIT P., DUGUET E., L'HORTY Y., PARQUET L. DU, SARI F., 2013, « Discrimination à l'embauche : les effets du genre et de l'origine

S'installer en France

se cumulent-ils systématiquement ? », *Économie et statistique*, 464, 1, p. 141-153.

TERRAY E., 1999, « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in É. BALIBAR, M. CHEMILLIER-GENDREAU, J. COSTA-LASCOUX, E. TERRAY (dir.), *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Éditions La Découverte et Syros, Paris.

VICKSTROM E., 2014, « Pathways into irregular status among Senegalese migrants in Europe », *International Migration Review*, 48, 4, p. 1062-1099.

Gosselin A., Desgrées du Loû Annabel,
Lelièvre E.

L'installation en France au fil des
décennies : la situation a-t-elle évolué ?

In Desgrées du Loû Annabel (ed.), Lert F.
(ed.). Parcours : parcours de vie et santé
des Africains immigrés en France.

Paris (FRA) : La Découverte, 2017, 53-72.
ISBN 978-2-7071-9645-3